



CERTIFICATION D'UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE HORS REMISE DE TITRE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi:
09h00 / 12h00 et 13h30 / 17h45
- Mardi:
09h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30
- Mercredi - Jeudi:
09h00 / 12h00 et 13h30 / 17h00
- Vendredi - Samedi:
09h00 / 12h00

LE SERVICE CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

- Lundi :
13h30 / 16h45
- Mercredi :
10h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00
- Samedi (1 par mois):
10h00 / 11h30

PROCÉDURE

- Télécharger France Identité
- S'authentifier via FranceConnect (Impots.gouv.fr, L'Assurance Maladie, L'Identité Numérique de La Poste, MSA, Yris)
- Saisir votre adresse mail
- Vérifier l'adresse mail via le lien reçu par mail
- Création du code à 6 chiffres
- Scanner la carte d'identité
- Mon compte
- Obtenir une identité numérique certifiée
- Vérifier votre adresse mail
- Saisir votre code personnel
- Lecture de la carte d'identité sans contact (NFC)
- Générer votre QRCode
- Prenez rendez-vous en Mairie et munissez-vous de votre téléphone et de votre carte d'identité



AVANTAGES

- Procuration de vote
- Carte d'identité, permis de conduire, carte grise dématérialisée
- Carte vitale dématérialisée via l'application Carte Vitale
- FranceConnect+ vous permet un accès simplifié à MonCompteFormation, MaPrimeRénov, INPI

